

Décision

Générale

colonial

Décision n° 68-433-1932 Licenciements,

n° 68-433-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 décembre 1932

Numéro JO

n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro

31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

27 décembre 1932, l'agent de 1er classe des douanes après cinq ans, Ismaïl Ali, est licencié, pour cécité, pour compter du 1° janvier 1933. Il est alloué, pour une durée de trois ans, à cet agent qui compte vingt-trois ans et trois mois de service, un SeCOUTS temporaire annuel de 1.200 francs, payable par trimestre et à terme échu.,